

République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Villaines-les-Rochers

Séance du 30 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le trente Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

Présents : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,
Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane, MORIN Céline, ORY Fabienne,
MM : BEAUSSEIN Paul, BRUYANT François, MICHOT Yannick,

Absent (s) excusé (s) : MM : DE BOISSESON Vincent, MOIRIN Grégory,

Absent (s) : MM : BERTAUD Pierre, BROCHARD Franck,

Représenté (s) :
M. MOIRIN Grégory par M. MICHOT Yannick,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 23 Mars 2018

Date d'affichage : 23 Mars 2018

Le quorum étant atteint,

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Monsieur MICHOT Yannick, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Approbation du compte-rendu des deux dernières séances du Conseil Municipal

Séance du 02 février 2018

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 02 février 2018. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance du 02 février 2018 n'appelant pas de remarques, il a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Séance du 23 février 2018

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 23 février 2018. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance du 23 février 2018 a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Modification de l'ordre du jour du Conseil

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour :

Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) : Tarifs

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 mars 2018,

Vu la demande proposée par Madame le Maire,

Vu le caractère urgent et imprévisible de la demande,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTÉ :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2018, comme suit :

- d'ajouter la délibération relative aux tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV)

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Camp du Ruchard : Action d'exploitation de l'alimentation du château d'eau

Madame le Maire et Madame JAULIN Brigitte ont assisté à une réunion au sujet d'un avenant sur le dossier du Camp du Ruchard. Ce point fera l'objet d'un conseil extraordinaire.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Vote des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales
Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2017
Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2017
Budget Général : Affectation des résultats au 31 décembre 2017
Budget Général : Présentation et vote du Budget Primitif 2018
Budget Annexe Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2017
Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Compte Administratif 2017
Budget Annexe Eau et Assainissement : Affectation des résultats au 31 décembre 2017
Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Budget Primitif 2018
Ecole Erik Orsenna - Crédits de fonctionnement pour 2018
Association des Maires Ruraux 37 et de France : Adhésion
Alimentation en eau potable - Programme 2016-2017 - Château d'eau RD n° 157 -
Château d'eau du Camp du Ruchard - Audit du château d'eau
Convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants : Avenant n° 2017-01
Rapport SPINETTA : Non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien
Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) : Tarifs

1) 2018_020 – Vote des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales

Les taux d'imposition restent inchangés. Les revenus des taxes d'habitation et foncières progressent toujours par l'effet de l'augmentation des bases, à taux constant.

L'augmentation sera de 10 000,00 € en 2018 :

- Les bases de la taxe d'habitation augmentent de 45 000,00 € apportant 8 000,00 € ;
- Les bases de la taxe foncière bâtie augmentent de 13 000,00 € apportant 2 000,00 €

Cela traduit la vitalité de l'urbanisme par l'installation de familles dans des logements neufs ou réhabilités et par la réalisation de travaux d'extension ou de rénovation des habitations existantes. Les améliorations d'habitation sont déclarées par les Permis de Construire ou les Déclarations Préalables de Travaux, dès que l'extérieur est modifié (y compris à l'identique comme des changements d'huisseries, ..). Elles sont aussi déclarées directement au service des impôts si elles ne touchent pas l'extérieur (Exemple : changement de destination d'une cave, ...).

La suppression de la taxe d'habitation va s'appliquer à une grande partie des foyers

villainois, de façon graduée jusqu'en 2020. L'Etat devrait reverser l'équivalent de cette recette. Les modalités ne sont pas précisées. L'impact budgétaire immédiat devrait être donc réduit. L'incertitude porte sur ce reversement dans la durée. Le versement de la taxe d'habitation à la commune représente 138 498,00 € en 2017 soit 17% des recettes.

La taxe sur les logements vacants est mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018. Les bases représentent 22 925,00 €.

Le Conseil Municipal propose un travail sur l'introduction d'une taxe sur les résidences secondaires.

Délibération

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti, soit :

Exercice 2018

| | |
|-----------------------|---------|
| - taxe d'habitation : | 15,08 % |
| - foncier bâti : | 20,59 % |
| - foncier non bâti : | 61,00 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

VOTE les taux d'imposition 2018 proposés par Madame le Maire.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

2) 2018_021 – Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2017

Délibération

Après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Général de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, déclarent, à l'unanimité des présents, que le Compte de gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2017, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

3) 2018_022 – Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2017

Le budget global réalisé en 2017 est présenté.

| Budget global 2017 | Dépenses | Recettes | Solde | Apport 2017 |
|------------------------------|--------------|----------------|--------------|-------------|
| Budget général | 732 269,15 € | 861 600,58 € | 129 331,43 € | 73 032,82 € |
| Budget Eau et assainissement | 178 756,78 € | 194 934,99 € | 16 178,21 € | 11 103,64 € |
| Total | 911 025,93 € | 1 056 535,57 € | 145 509,64 € | 84 136,46 € |

Le budget global est en augmentation par la hausse du budget d'investissement.

Les recettes du budget général augmentent ce qui permet d'augmenter les sommes consacrées aux investissements.

Le budget Eau et assainissement augmente, en Fonctionnement, par des reports de paiement de 2016 et en Investissement, par les travaux réalisés sur l'interconnexion, la sectorisation, Les rentrées liées aux subventions pour ces investissements se feront en 2018.

Les investissements étant réalisés sans emprunt, le taux d'endettement de la commune baisse.

Le budget s'assainit et permet d'envisager des investissements plus sereinement. Le recours aux subventions, appels à projets et fonds de concours est à poursuivre. Il permet de financer les projets à des taux entre 74 % et 80 % de la somme HT et, ainsi, de réaliser plusieurs projets en même temps tout en diminuant le taux d'endettement de la commune.

Les principaux investissements de 2017 ont été :

- Des aménagements de sécurité routière
- La rénovation des rives de toiture de la cantine

- La transformation de l'accueil de la Mairie
- La conformité électrique des six autres bâtiments
- La remise en état de voiries
- Le remplacement du chauffage du presbytère

Cela correspond à un montant global de 108 249,02 €. Sur les 62 457,00 € de subventions attendus, 32 360,00 € ont été versées. Les autres seront versées au premier semestre 2018.

Le Conseil Municipal remercie l'Etat, le Conseil Départemental, les Parlementaires et la Communauté de Communes pour les différentes subventions et fonds de concours.

Depuis 2014, le budget a subi les effets de variations externes importantes (prêt relais et travaux rue des Marches en 2014, PAC de l'école en 2014, augmentation de l'attribution de compensation de Communauté de Communes de 40 000,00 € en 2015,...).

Depuis 2016, il se stabilise. En particulier, l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes est figée à 44 107,22 € (ligne Atténuation de produits).

Les charges à caractère général baissent de 7 000,00 € entre 2016 et 2017.

La masse salariale a été constante en 2016. Elle a augmenté de 20 000,00 € en 2017 par le recrutement d'un emploi aidé et les remplacements des absences. Cette augmentation a été compensée par des indemnisations (aides de l'Etat, des contrats aidés, remboursement d'absences) qui ont augmenté de 11 000,00 €. Le temps de travail a aussi diminué (10 h 00 hebdomadaires au secrétariat sur 2016 et 2017). Le coût réel de la masse salariale est donc quasi constant.

Le Fonds de Péréquation Ressources Communale et Intercommunale (FPIC) a été maintenu suite à la fusion et a aussi augmenté de façon significative. Les 22 communes ont choisi un mode de répartition du FPIC comportant une part fixe et une part variable qui est plus favorable aux communes de population moins importante.

Les Conseillers Municipaux et Madame le Maire maintiennent le montant des indemnités à celui de 2014 (baisse de celle du Maire et pas d'indemnité pour les Adjointes et les Conseillers), ce qui apporte 10 000,00 € au budget.

Délibération

Madame le Maire se retire de l'assemblée délibérante et ne prend pas part aux délibérés du Compte Administratif de l'exercice 2017.

Le nombre de votants passe donc de 12 à 11 pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

- sous la présidence de Monsieur BEAUSSEIN Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, présenté par Madame le Maire,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L. 2121-14, L. 2131-31,

- vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017,

- vu le Compte de Gestion du Budget Général de l'exercice 2017,

- après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2017, et le vote comme suit :

BUDGET GENERAL - RESULTATS 2017

| sections libellés | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Résultats reportés 2016 | | 56 298,61 | 22 243,69 | |
| Réalizations de l'exercice | 732 269,15 | 805 301,97 | 226 326,93 | 189 129,69 |
| <i>(résultats de l'exercice)</i> | | <i>(73 032,82)</i> | <i>(37 197,24)</i> | |
| TOTAL (réalisations +reports) | 732 269,15 | 861 600,58 | 248 570,62 | 189 129,69 |
| Résultats de clôture 2017 | | 129 331,43 | 59 440,93 | |
| Restes à réaliser à reporter | | | 76 494,67 | 71 267,00 |
| TOTAL (résultat +RAR) | | 129 331,43 | 135 935,60 | 71 267,00 |
| résultats définitifs | | | - 64 668,60 | |

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

4) 2018_023 – Budget Général : Affectation des résultats au 31 décembre 2017

Délibération

Au 31 décembre 2017, les résultats du Budget Général de la Commune de Villaines-les-Rochers sont les suivants :

| | 31.12.2016 | Exercice 2017 | 31.12.2017 |
|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 56 298,61 € | + 73 032,82 € | 129 331,46 € |
| Investissement | - 22 243,69 € | - 37 197,24 € | - 59 440,93 € |

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement en dépenses pour 76 494,67 € et en recettes pour 71 267,00 €,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire 2017, au budget primitif 2018 du Budget Général, comme suit :

- au compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = 64 668,60 €
- au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté = 64 662,83 €

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

5) 2018_024 – Budget Général : Présentation et vote du Budget Primitif 2018

Pour 2018, le budget de fonctionnement est équivalent au prévisionnel de 2017. Les sommes annuelles liées à l'entretien régulier des bâtiments, des réseaux et de la voirie sont maintenues (conformité des bâtiments, élagage, PATA, ..).

Il y a une baisse possible du nombre d'enfants à la cantine dont l'effet est estimé à 3 000,00 € en moins en dépenses et recettes. Cette baisse du nombre d'enfants de 3 ans se retrouve sur le territoire.

La masse salariale est en augmentation de 7 000,00 € par les augmentations de salaires liées à l'ancienneté, les nouvelles modalités indemnitaires, l'augmentation de l'assurance pour le personnel et par la baisse des remboursements des contrats aidés.

Le Fonds de Péréquation Ressources Communale et Intercommunale (FPIC) est diminué de 10 % en cohérence avec les orientations de la Commune de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI).

Les dotations sont identiques : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmente par effet de l'augmentation de la population mais d'autres dotations baissent.

Les subventions et participations ont été examinées. Elles sont maintenues à l'identique sauf pour l'Association « Jumelage de Lasne ». L'association a repris une activité plus visible sur le village et a été rencontrée. Une subvention identique aux autres associations de même nature lui est attribuée.

La saison culturelle communale comportera, entre autres, la réalisation de la Fresque virtuelle, d'un graph par les TAP et un spectacle sur les troglos. Le financement communal à ces événements culturels est estimé à 2 642,00 € financés à 50 % par la PACT attribuée par la Région Centre-Val de Loire par l'intermédiaire de la Commune de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI).

Des compléments de recettes de fonctionnement sont à traiter puis à intégrer au budget.

Les investissements prévus en 2018 sont :

- La Sécurité routière et la voirie : pour 15 200,00 € avec un reste à réaliser de 2 735,00 € en dépenses et 11 019,00 € en subventions
- Le Sentier d'Interprétation : reste à réaliser de 20 976,00 € et de 16236,00 € en aides
- L'école : 3 016,00 € avec le reste à réaliser de 1266,00 €
- La restauration de l'Eglise : reste à réaliser de 30 480,74 € à compléter selon la programmation des travaux ; subvention de 23 176,00 € en reste à réaliser à compléter
- La poursuite de la remise en état des bâtiments communaux (Ancienne Poste, bâtiment technique, local du théâtre de verdure, ..) : 45 000,00 € dont 15 373,22 € de reste à réaliser et 12 836,00 € de subventions prévues
- La rénovation de l'éclairage public pour 10 000,00 € avec une première aide de 3 718,00 €
- Le lancement de l'Eco-quartier (apport temporaire de 3 000,00 €)
- Le développement touristique et la signalétique pour 16 300,00 € avec une première subvention de 2 000,00

Il reste 1 810,00 € en reste à réaliser en dépenses pour le chauffage du presbytère et 11 200,00 € de subvention.

Des dossiers de subventions sont en cours de traitement pour compléter ces projets. Les projets sur l'achat de terrains, l'arrosage sans eau potable, la restauration du coteau au Club des Jeunes et celle du Monument aux morts seront examinés en fonction de l'obtention des subventions et aides prévues.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif 2018 du Budget Général, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Section de Fonctionnement | 849 938,83 € |
| Section d'Investissement | 749 874,60 € |

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

6) 2018_025 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2017

Délibération

Après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, déclarent, à l'unanimité des présents, que le Compte de gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2017, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

7) 2018_026 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Compte Administratif 2017

Le budget de fonctionnement reste stable (hors le point suivant), ce qui permet de transférer un volume suffisant pour l'investissement.

Les charges à caractère général ont augmenté de 40 000 000 € en 2017 du fait du report du second versement du SIVOM de la Vallée du Lys de 2016 en 2017 et de la réalisation de plusieurs travaux d'entretien sur les réseaux (changement de vannes, ..).

Le budget d'investissement a plus que doublé car tous les dossiers prévus sont démarrés et, pour certains terminés. Ils seront finalisés en 2018. Une partie des subventions (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Agence de l'Eau Loire Bretagne)

ont été versées. Le solde sera versé à la fin des travaux, d'où le décalage entre recettes et dépenses.

Le montant des travaux réalisés en 2017 est de 195 167,60 €. Celui prévu en 2018 est de 328 797,96 € avec un montant de subventions prévu à 397 098,52 €.

Les travaux portent sur :

- La finalisation de l'interconnexion avec le château d'eau du Camp du Ruchard (démarrée en 2016 et terminée en 2018)
- La sectorisation télé-relevée (démarrée et terminée en 2017)
- L'installation et l'exploitation de compteurs télé-relevés (démarrée en 2017 et finie en 2018)
- Les études patrimoniales des réseaux d'eau potable et d'assainissement (démarrées en 2017 et finies en 2018)
- Le changement des canalisations en acier (2 en 2017 ; la dernière en 2018)

Délibération

Madame le Maire se retire de l'assemblée délibérante et ne prend pas part aux délibérés du Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2017.

Le nombre de votants passe donc de 12 à 11 pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

- sous la présidence de Monsieur BEAUSSEIN Paul, délibérant sur le compte administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2017, présenté par Madame le Maire,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L. 2121-14, L. 2131-31,

- vu le Budget Primitif du Budget Annexe Eau et Assainissement et les décisions modificatives de l'exercice 2017,

- vu le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2017,

- après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Eau et Assainissement, et le vote comme suit :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - RESULTATS 2017

| sections libellés | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Résultats reportés 2016 | | 10 996,15 | | 4 342,04 |
| Réalizations de l'exercice | 178 756,78 | 194 935,09 | 240 501,40 | 235 336,73 |
| <i>(résultats de l'exercice)</i> | | <i>(16 178,31)</i> | <i>(5 164,67)</i> | |
| TOTAL (réalisations +reports) | 178 756,78 | 205 931,24 | 240 501,40 | 239 678,77 |
| Résultats de clôture 2017 | | 27 174,46 | 822,63 | |
| Restes à réaliser à reporter | | | 367 766,19 | 397 098,52 |
| TOTAL (résultat +RAR) | | 27 174,46 | 368 588,82 | 397 098,52 |
| résultats définitifs | | | | 28 509,70 |

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

8) 2018_027 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Affectation des résultats au 31 décembre 2017

Délibération

Au 31 décembre 2017, les résultats du Budget Annexe Eau & Assainissement de la Commune de Villaines-les-Rochers sont les suivants :

| | 31.12.2016 | Exercice 2017 | 31.12.2017 |
|----------------|-------------|---------------|-------------|
| Exploitation | 10 996,15 € | 16 178,31 € | 27 174,46 € |
| Investissement | 4 342,04 € | - 5 164,67 € | - 822,63 € |

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement en dépenses pour 367 766,19 € et en recettes pour 397 098,52 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire 2017, au budget primitif 2018 du Budget Annexe Eau et Assainissement, comme suit :

| | | | |
|--------------------|---|---|-------------|
| - au compte 1068 : | Excédents de fonctionnement capitalisés | = | 822,63 € |
| - au compte 002 : | Résultat de fonctionnement reporté | = | 26 351,83 € |

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

9) 2018_028 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Budget Primitif 2018

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif du Budget Annexe Eau & Assainissement 2018, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Section de Fonctionnement | 217 432,83 € |
| Section d'Investissement | 482 338,15 € |

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

10) 2018_029 – Ecole Erik Orsenna - Crédits de fonctionnement pour 2018

Madame le Maire propose de reconduire de reconduire pour 2018, le crédit de fonctionnement de 68,00 € par élève pour 135 enfants, 5 enseignants et 2 ATSEM.

Cela représente un budget de **9 656,00 € HT** dont 7 816,00 € en fonctionnement et 1 840,00 € en investissement.

Crédit pour la bibliothèque : proposition de 160,00 €

Crédit abonnements : proposition de 200,00 €

Ce qui porte le budget total à : **10 016,00 € HT**

Ce budget est adopté à l'unanimité des présents.

Madame MORIN Céline, Deuxième Adjointe au Maire en charge du Scolaire et de la Vie sociale, propose d'étudier une augmentation du budget TAP à 1 000,00 €.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

FIXE les crédits de fonctionnement de l'école maternelle et primaire au titre de l'exercice 2018, aux montants identiques de l'année 2017, ainsi qu'il suit :

- crédits scolaires : 68,00 € par élève

SOIT : 9 656,00 €

Répartition dans le budget 2018 :

Fonctionnement : 7 810,00 €
Investissement : 1 846,00 €

- crédits bibliothèque : 160,00 €
- crédits abonnements : 200,00 €
- crédits de transports : 1 200,00 €

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

11) 2018_030 – Association des Maires Ruraux 37 et de France : Adhésion

Délibération

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux d'Indre-et-Loire et de France et précise que l'association a pour mission l'accompagnement et la défense des communes rurales.

Si la commune adhère, elle doit verser une cotisation annuelle à l'association nationale et à l'association départementale soit, pour 2018, un montant de 85,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux d'Indre-et-Loire et de France, de verser une cotisation annuelle de 85,00 € pour 2018.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

12) 2018_031 – Alimentation en eau potable - Programme 2016-2017 - Château d'eau RD n° 157 - Château d'eau du Camp du Ruchard - Audit du château d'eau

Il est nécessaire de faire un audit pour la prise en charge de l'exploitation du château d'eau du Camp du Ruchard. Une demande de devis a été faite à l'Entreprise MARTEAU (entreprise qui effectue actuellement les travaux).

Cet audit concerne le diagnostic du forage complet visuel, le plan de toutes les connexions et un diagnostic des installations et de la production d'eau.

Un devis de 2 580,00 € a été établi par l'Entreprise MARTEAU.

Vote pour l'acceptation de ce devis : devis adopté à l'unanimité des présents.

Délibération

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'évolution des travaux de connexion du réseau d'eau potable entre le château d'eau de la commune et celui du Camp du Ruchard.

Elle précise qu'une mission d'expertise et diagnostic des installations actuelles de production d'eau potable du site du Camp du Ruchard est souhaitable pour la rétrocession des installations.

Elle propose de confier cette mission à l'Entreprise MARTEAU et présente le devis estimatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE de réaliser une mission d'expertise et diagnostic des installations actuelles de production d'eau potable du site du Camp du Ruchard,

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise MARTEAU de Chatillon-sur-Indre, d'un montant de deux mille cent cinquante euros hors taxe (2 150,00 € HT).

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

13) 2018_032 – Convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants : Avenant n° 2017-01

Un animal a été pris en charge par la fourrière sans en informer la mairie de façon claire.

Un avenant à la convention de capture et de prise en charge des animaux errants est nécessaire car le certificat vétérinaire est obligatoire : « Tout animal souffrant d'affectation devra être soigné au tarif habituel ».

Cet avenant a été adopté à l'unanimité des présents.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu, la délibération n° 2017_008 en date du 03 février 2017, autorisation Madame le Maire à signer la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société FOURRIERE ANIMALE 37,

Vu, la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société FOURRIERE ANIMALE 37,

Après l'exposé de Madame le Maire, présentant l'avenant n° 2017-01 de la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société FOURRIERE ANIMALE 37,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE les termes de l'avenant n° 2017-01 de la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 2017-01 la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société FOURRIERE ANIMALE 37 de Rivarennnes.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

14) 2018_033 – Rapport SPINETTA : Non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien

La ligne SNCF Tours-Chinon est non rentable. La Région étant contre le démantèlement, un rapport montre aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de garder ces lignes nécessaires à la vie quotidienne des concitoyens.

Vote pour le vœu de dénoncer sans réserve le rapport SPINETTA en l'adaptant au contexte de la commune : vœu adopté à l'unanimité des présents.

Délibération

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la lettre en date du 28 février 2018, de Monsieur le Président de la Région Centre-Val de Loire concernant une proposition de vœu contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien proposé dans le rapport SPINETTA.

Puis, elle précise que six lignes sont concernées en Région Centre-Val de Loire dont la ligne Tours-Chinon empruntée chaque jour par des habitants de la commune pour aller travailler sur Tours et propose de soutenir cette proposition de vœu contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

SOUTIENT la proposition de vœu contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien proposée par Monsieur le Président de la Région Centre-Val de Loire ;

DENONCE les propositions du rapport SPINETTA d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;

SOUHAITE que l'Etat continue à financer l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;

CONDAMNE le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;

DEMANDE au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et de proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

15) 2018_034 – Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) : Tarifs

Les tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) étaient pour 2017. Il est proposé de les reconduire sans date de fin et jusqu'aux prochains changements.

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu, la délibération n° 2017_015 en date du 03 mars 2017, fixant les tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV),

Après l'exposé de Madame le Maire, proposant la reconduction des tarifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de reconduire les modalités et les tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Adulte | 5,00 € |
| Enfant de moins de 7 ans | gratuit |
| Enfant de plus de 7 ans | 3,00 € |
| Forfait famille (2 adultes + enfants) | 12,00 € |
| Groupe d'Adultes (minimum 10 personnes) | 4,00 € par personne |
| Groupes de Jeunes (moins de 18 ans) (minimum 10 personnes) | 2,00 € par personne |
| L'entrée est gratuite pour l'accompagnateur d'un groupe. | |
| Tarif réduit (Etudiants, apprentis, handicapés, chômeurs, ...) | 4,00 € |
| Visite guidée (sur réservation uniquement pour un groupe de 20 personnes maximum) Forfait Guide | 35,00 € |
| Ce tarif ne comprend pas le droit d'entrée. | |
| « Chasse aux trésors » (en sus du droit d'entrée) | 2,00 € |
| Tarif unique (Evènements culturels ponctuels) | 2,00 € |

L'entrée de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) est gratuite pour les habitants de Villaines-les-Rochers et les acteurs de la Filière "Osier Vannerie".

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Informations diverses :

Lettre de Madame SOULAS

Madame le Maire porte lecture aux membres du Conseil Municipal d'une lettre de Madame SOULAS résidant rue de Vaucecour concernant des problèmes de sécurité routière : passage piéton à refaire, marquage au sol pour limiter la vitesse et de personnes se mettant en danger avec des mini-motos.

Une rencontre avec les utilisateurs de ces mini-motos est prévue le samedi 14 avril 2018.

Sécurité routière

Une réunion aura lieu le 28 avril 2018 matin sur la sécurité routière rue de la Cheneillère (finalisation des travaux), rue de la Vallée afin d'anticiper la déviation pour les travaux du pont de la rue de la Galandière et à Vaucecour.

Conseil Municipal

La réunion du Conseil Municipal qui devait avoir lieu fin mai est reportée au 1^{er} juin 2018 pour permettre l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la restauration de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h15
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.